

Enseignes sur façade en copropriété

Par Toulouse311, le 05/01/2012 à 10:51

Bonjour je suis président et gestionnaire d'un syndic bénévole comprenant 3 copropriétaires. Nous sommes 2 propriétaires résidents, moi jour et nuit et l'autre jour uniquement car c'est une banque.

Le 3 éme est non résident car il loue ses murs à un bar restaurant.

Ma question est la suivante :

Je voudrais installer des volets 2 vantaux sur mes 4 fenêtres au 1 er étage coté gauche (pour garder un style traditionnel au bâtiment datant de 1900) mais j'ai des enseignes appartenant au bar restaurant « Tolosa » sous mes fenêtres. Ces enseignes étaient déjà présentes lors de mon achat en 1998.

Puis-je demander la dépose ou la modification de ces enseignes afin d'installer mes volets ? Qui aura la charge financière de ces enseignes ? Moi car je fais installer des volets ou le locataire du bar qui l'utilise ou le propriétaire des murs du bar qui fait une location?